

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1978

1978

RAPPORT DE GESTION DU RECTORAT

A l'occasion du Dies Academicus de 1977, le recteur Ernst HEER a fait part de quelques réflexions que lui inspiraient les huit années qu'il venait de consacrer aux travaux du Rectorat. Tournant son regard vers l'avenir, il s'efforçait de cerner les problèmes fondamentaux que l'Université aurait à affronter au cours des prochaines années: désintéressement et parfois même méfiance grandissante à l'endroit de l'éducation supérieure, mise en question de l'utilité de la recherche, stabilisation des ressources financières cantonales et fédérales, augmentation sensible du nombre des étudiants au cours des dix prochaines années, difficultés d'assurer des débouchés professionnels à tous les diplômés universitaires.

Face à ces problèmes extrêmement complexes et angoissants, on aurait pu espérer que l'Université se dotât rapidement des hommes et des structures qui lui étaient nécessaires pour les affronter.

Réuni le 15 juin en vue d'élire les membres du Rectorat pour la période administrative 1977/1980, le Conseil de l'Université n'a pu se rallier aux propositions que lui avait faites le Sénat. Seul le professeur Jean POSTERNAK fut élu en qualité de vice-recteur; mais, compte tenu des circonstances, il estima ne pas pouvoir accepter son élection.

Les délais prescrits par les règlements ne permettant pas de procéder avant le 15 juillet à l'élection du recteur et des trois vice-recteurs, le Collège des recteurs et doyens a demandé au Conseil d'Etat de nommer aux fonctions de recteur ad interim le professeur Jean POSTERNAK pour la période du 15 juillet au 30 novembre 1977. Cette proposition fut entérinée par le Conseil d'Etat le 20 juin 1977. Dès le 15 juillet, la charge du Rectorat reposa en conséquence sur le professeur POSTERNAK, assisté de M. Dominique FÖLLMI, directeur administratif, et M. Bernard DUCRET, secrétaire général. Ils durent faire face aux obligations courantes les plus urgentes et ne disposèrent que de bien peu de temps pour aborder les problèmes fondamentaux.

Le 23 novembre 1977, le Conseil de l'Université procédait à l'élection du recteur en la personne du professeur Justin THORENS. Les trois vice-recteurs — les profes-

seurs Jean POSTERNAK, Jean-Marc CHAPPUIS et Roger LACROIX — furent élus le 22 février 1978.

Au moment où nous rédigeons ce rapport, le Rectorat au complet n'a donc été reconstitué que depuis peu de semaines. Le contenu de ce rapport témoigne naturellement de la grave crise que l'Université a traversée pendant de longs mois. Crise qui eut des répercussions sur la vie propre de l'Université comme aussi sur ses relations avec l'extérieur au moment même où elle affirmait sa volonté de s'ouvrir de plus en plus vers la Cité.

A ces difficultés est venue s'ajouter la mort inattendue de deux collègues particulièrement appréciés de leurs pairs: le professeur Luigi SOLARI, ex-doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales, et le professeur Marcel JENNY, doyen de la Faculté de médecine. Leur brutale disparition laisse un vide douloureux dans toute la communauté universitaire genevoise. Leur faculté respective leur rend, plus loin dans ce volume, l'hommage qui leur est dû.

A la fin de l'année 1977, l'Université a également eu la tristesse d'annoncer le décès du professeur Claudius TERRIER qui fut recteur de 1964 à 1966 et doyen de la Faculté des SES de 1943 à 1962, puis de 1966 à 1968.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Les mandats des commissions permanentes du Rectorat sont tous arrivés à échéance le 14 juillet 1977. Les difficultés que nous venons d'évoquer n'ont pas permis qu'elles soient reconstituées. Elles le seront quand paraîtra ce rapport. Les quelques pages qui suivent traitent donc forcément davantage des activités des services qui dépendent des commissions que de celles-ci en tant que telles.

Le Rectorat tient à réitérer ici l'expression de sa reconnaissance à chacun des membres des commissions permanentes pour le travail qu'ils ont accompli jusqu'en juillet 1977. Cette gratitude va tout particulièrement à ceux d'entre eux qui, venus de l'extérieur de l'Université, ont apporté aux commissions une somme de connaissances et d'expériences particulièrement précieuses.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Les membres de la Commission administrative n'ayant pu être désignés en été 1977, les quelques séances qui ont été tenues ont eu lieu entre la période qui a fait l'objet du dernier rapport paru dans la brochure du Dies 1977 et juillet de la même année.

Dans ce court laps de temps, la Commission s'est penchée sur divers sujets qui font partie de sa sphère de préoccupations.

Actualisation du budget 1977

Le Conseil d'Etat ayant constaté que les recettes fiscales étaient inférieures aux prévisions budgétaires a décidé, en mai 1977, de ne pas libérer entièrement les crédits votés. L'Université a dû faire sa part de sacrifices qui a été de un demi-million sur les crédits de fonctionnement et de ceux de cours et conférences.

Projet de budget 1978

Bien que préparé sur la base d'une progression modeste — conforme au plan quadriennal — ce budget a subi — en même temps qu'on actualisait le budget 1977 —

deux vagues de réductions jusqu'en juillet; une troisième a dû être consentie après que la Commission administrative eut cessé son activité. L'actualisation du budget 1978 — impliquant de nouvelles réductions — aura sans doute eu lieu au moment où paraîtront ces lignes; elle se traduira, pour l'Université, par une sensible diminution de ses moyens d'action, alors que ses charges, par suite notamment de l'augmentation du nombre des étudiants, ne font que croître.

Répartition de certains crédits

Comme précédemment, la Commission a disposé de quelques ressources qui lui permettent de faire face aux imprévus qui surviennent nécessairement dans de multiples secteurs universitaires. L'examen de ces cas est fait avec toute l'attention qu'ils méritent.

Les moyens financiers de la Commission étant limités, elle est parfois contrainte de recommander des interventions auprès des pouvoirs publics, telle, par exemple, la demande d'un crédit extraordinaire pour doter certains laboratoires d'appareils de contrôle des irradiations, mesure imposée par une récente ordonnance fédérale.

Rapports de gestion sur les fonds universitaires et le Fonds général de l'Université

En application du Règlement de l'Université, la Commission a pris connaissance de ces rapports, établis par le Bureau du Fonds général, présidé par M. A. FATIO, lequel s'est démis de ses fonctions après s'être dévoué durant de très nombreuses années à l'Université; la Commission lui a exprimé sa profonde reconnaissance.

Collaboration avec d'autres commissions

Signalons l'excellente collaboration qui s'est établie avec la Commission de développement qui a effectué diverses études fort utiles à la Commission administrative, à savoir:

- analyse des écarts plan quadriennal/budget 1977
- analyse des demandes budgétaires 1978 en fonction du plan quadriennal
- étude sur les bibliothèques

Problèmes d'organisation et de l'activité de l'administration

Le directeur administratif a saisi la Commission d'un projet de restructuration de l'administration centrale de l'Université qui a donné lieu à un échange de vues fructueux. Les membres de la Commission ont manifesté le souhait de suivre cette initiative.

Un autre sujet a aussi été développé par le directeur administratif, celui de l'acquisition, de l'amortissement et du renouvellement des équipements universitaires.

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT

L'année écoulée a surtout été consacrée par la Commission et le Service de développement à la poursuite des efforts entrepris tant au niveau de la planification générale qu'à celui d'étude de projets particuliers. Elle a de plus été marquée, au niveau de l'administration centrale de l'Université, par une restructuration visant à mieux resserrer les liens entre les différents stades — long, moyen et court terme — du plan. Enfin, elle a été caractérisée par la décision des Chambres fédérales, en octobre 1977, d'approuver la « Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la recherche (LAHER) ».

Plan quadriennal 1977-1980

Son originalité et sa nécessité ont été testées d'une manière pratique par le recours à des procédures permettant de lier entre elles, d'une manière efficace, les données du plan et les demandes budgétaires.

A cet effet, il a été mis au point un système d'analyse comportant:

- a) l'indication de la marge de croissance différenciée par faculté selon le plan,
- b) des fiches d'analyse des demandes budgétaires courantes,
- c) l'analyse des écarts plan-budget.

Chaque unité budgétaire dispose désormais d'un dossier « développement » comprenant un extrait de son plan de développement pour quatre ans, la description des projets prévus, les modifications et la correspondance concernant le plan et les budgets pour la période de planification.

Etudes spécifiques

En ce qui concerne les études, il convient de relever la collaboration apportée par la division de planification de l'Université de Genève à des recherches menées sur le plan fédéral. Il s'est notamment agi des travaux suivants:

- Examen des taux de passage en médecine;
- Enquête sur le personnel et les moyens financiers affectés à la recherche et au développement, en collaboration avec le Bureau fédéral de statistique;
- La planification dans l'enseignement supérieur en Suisse (étude effectuée à la demande de la Commission de planification de la Conférence des recteurs);
- L'analyse de la LAHER et propositions pour une planification locale et nationale (dans le cadre du groupe technique de la Commission de planification de la Conférence des recteurs);
- Examen des catégories de personnel (dans le cadre de la statistique fédérale et en relation avec le système d'information universitaire suisse [SIUS]).

Au nombre des réflexions faites sur le plan interne, il faut retenir les études sur:

- la politique de l'équipement;
- le problème des étudiants à temps partiel en sciences de l'éducation;
- l'étude sur les bibliothèques de facultés;
- les objectifs et l'organisation du certificat en sciences de l'administration;
- le taux de scolarisation des étudiants adultes (25 ans et plus) dans l'Université de Genève et dans d'autres universités suisses et étrangères;
- la participation à l'étude de l'Association des universitaires de Genève sur les besoins en matière d'éducation permanente.

Chacune de ces études doit conduire à des options ou des orientations propres à assurer le développement harmonieux de notre Université. Plus ou moins importantes quant au volume, elles sont toutes d'un extrême intérêt et leurs auteurs doivent trouver ici l'expression de la gratitude des autorités universitaires.

COMMISSION SOCIALE

Au cours des sept séances qui ont réuni les membres de la Commission sociale durant les six premiers mois de 1977, ces derniers ont traité divers problèmes qui étaient la prolongation de leurs préoccupations antérieures.

On peut dire que la situation matérielle des étudiants sur le plan genevois a été stationnaire, alors que les années précédentes, une dégradation avait été constatée. Cependant, les étudiants en provenance des pays avec lesquels le taux de change s'est détérioré ont vu leurs difficultés augmenter. De même certains Confédérés ont vu leurs allocations d'études diminuer.

A la suite de deux conventions signées entre l'Université d'une part, l'Ecole supérieure des arts visuels et le Conservatoire de musique d'autre part, il a été décidé que les Services sociaux et culturels offriraient leurs prestations aux étudiants de ces deux écoles, selon certaines conditions qui ont été définies. Cette décision est encore trop récente pour qu'un bilan de cette ouverture puisse être établi.

Restaurants

A son grand regret, la Commission sociale a dû prendre la décision de fermer définitivement le Restaurant universitaire de l'avenue du Mail 2. En effet, le gérant avait annoncé en 1976 qu'il ne poursuivrait pas son activité au-delà de juillet 1977.

La Commission sociale, après avoir pris connaissance d'un rapport établi à sa demande, a renoncé à engager un nouveau gérant, compte tenu du fait que

- d'une part, la rentabilité du restaurant n'était plus assurée en raison de la diminution du nombre d'utilisateurs et de l'augmentation des frais,
- d'autre part, d'importants travaux auraient dû être entrepris dans ces locaux qui n'avaient pas été rafraîchis depuis environ 17 ans.

En revanche, la Commission a insisté pour que se rouvre au plus vite le Restaurant situé dans l'immeuble de la Coopérative pour le logement des étudiants, 2, rue Hugo-de-Senger. Pour diverses raisons, ce restaurant dont les locaux sont neufs et très bien aménagés, avait été fermé au début de l'année 1977. Depuis le 1^{er} décembre 1977, tous les membres de la communauté universitaire ont été conviés à le fréquenter.

Service social

Il a dû à nouveau faire appel à tous les fonds universitaires existants pour tenter de satisfaire les nombreuses demandes d'aide financière qui lui ont été présentées.

Certains étudiants d'Amérique du Nord ont recouru à lui en raison de la chute du dollar, alors que par le passé, il était peu courant d'avoir affaire aux citoyens des USA.

Service d'accueil des étudiants d'Outre-mer

Les remarques faites l'an dernier sur la situation des étudiants d'outre-mer sont toujours valables. Bien que le nombre total de ces étudiants ait diminué en 1977, le travail reste considérable car le nombre de dossiers difficiles à traiter continue, lui, à augmenter.

Le fait que l'IUED et l'IUÉE soient devenus des instituts universitaires a rendu plus fréquents encore qu'auparavant les contacts entre ce service et lesdits instituts. Cela est d'autant plus compréhensible que l'IUED, en particulier, a un pourcentage d'étudiants en provenance des pays en voie de développement d'environ 50%.

Service des activités culturelles

Le Ciné-club a poursuivi son activité le lundi soir. De plus, il a inauguré, au début 1977, des séances de films entre 12 h. 15 et 14 h. Cet horaire permet aux mem-

bres de la communauté qui n'ont que peu de soirées libres de voir ces films « à déjeuner » comme les a intitulés un journaliste genevois. Depuis que toutes les séances ont lieu à la salle Jean Piaget, le nombre des adhérents a doublé.

Le cours de cinéma a intéressé de plus en plus d'étudiants qui peuvent, grâce au matériel mis à disposition, réaliser des films en super 8 avec de faibles budgets.

Le Concert annuel du Chœur universitaire a été consacré à une œuvre de Johannes Brahms « Ein deutsches Requiem », sous la direction toujours appréciée de M. CHEN Liang-sheng.

En collaboration avec le Département d'allemand de la Faculté des lettres et sous la direction d'une assistante, quelques étudiants ont présenté une pièce d'Adolph Muschg, auteur suisse-allemand, « Keller's Abend ».

Une exposition a été organisée par un groupe d'étudiants en histoire de l'art. Celle-ci, consacrée à un artiste tchèque, Jiri Kolar, a rencontré un grand succès et a été unanimement saluée par la presse.

Service des sports

Le nombre d'étudiants participant aux diverses activités organisées par ce service a continué d'augmenter, ce qui est réjouissant; mais hélas le projet de construction de terrains couverts bien équipés n'a guère progressé et les difficultés rencontrées par les maîtres de sports et les moniteurs continuent à augmenter. Il serait heureux que lors d'un prochain rapport il n'y ait plus à souligner les conditions difficiles dans lesquelles doivent être organisés les divers cours, tournois, compétitions, etc., mais ceci ne sera le cas que lorsque de nouvelles installations auront été mises à disposition.

Bureau du logement

Quelques appartements HLM neufs de quatre pièces ont été mis à disposition de ce service en 1977. Toutefois le problème du logement des couples d'étudiants mariés, avec ou sans enfant, n'est pas pour autant résolu. Trop souvent les loyers qu'ils doivent accepter sont trop élevés par rapport à leurs revenus.

En mai 1977, le groupe de coordination des directeurs de foyers pour apprentis, étudiants et jeunes travailleurs — dont le Bureau du logement fait partie — a informé le président du Conseil d'Etat de la situation actuellement préoccupante pour assurer une saine gestion des diverses institutions.

Bureau de placement

Les offres d'emplois ont encore augmenté en nombre en 1977, ce qui peut paraître paradoxal si l'on tient compte de la situation économique actuelle.

Les demandes d'emplois ont augmenté de leur côté avec un pourcentage (15%) plus élevé que celui de l'augmentation des offres (6,7%). De ce fait, il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes, d'autant plus que certaines offres sont à très court terme.

Groupe de travail

Ce groupe comprenant les assistantes sociales, un étudiant et le responsable du Bureau de placement a continué son activité; des contacts suivis ont été maintenus avec les conseillers aux études, et un sondage auprès des étudiants, portant sur le mode de financement des études et devant déterminer l'importance du travail rémunéré, a été fait en juin. Les résultats se sont avérés très intéressants mais peu

significatifs du fait du faible nombre de réponses obtenues. Ce sondage sera repris et un questionnaire envoyé personnellement à chaque étudiant. Les résultats, accompagnés par un texte des conseillers aux études et par les conclusions du groupe de travail, formeront la base d'un rapport qui sera remis au Rectorat.

COMMISSION DES BÂTIMENTS

La Commission des bâtiments a poursuivi ses efforts en vue de doter au mieux l'Université de locaux et d'équipements en fonction de ses divers besoins. Elle a étudié tant les projets à long et moyen termes que les réalisations immédiates.

Programme à long terme

La Commission a voué toute son attention au plan de développement à long terme, établi par le Rectorat en mars 1977 et soumis à son approbation.

Le projet des Evaux, à Onex, n'étant plus réalisable dans des délais raisonnables, il importait de restructurer le plan de 1972 et de lui donner un contour compatible avec un développement, en ville, des bâtiments universitaires.

Pour ce faire, quatre facteurs ont été modifiés, compte tenu de l'évolution démographique et économique du canton: les effectifs, les normes, les surfaces à bâtir, la réservation des terrains.

Les effectifs

On a admis que l'Université de Genève comprendrait 9 000 étudiants dans les années 1985-1990 et 10 000 environ en l'an 2000. Aujourd'hui le Rectorat doit constater que le chiffre de 9 000 sera atteint beaucoup plus rapidement.

Les normes

Sur la base des expériences faites au cours de ces dernières années, en Suisse et ailleurs, compte tenu également d'un développement en milieu urbain, les normes (m² nets/étudiants) ont été ramenées de 40 à 30 m² pour les sciences, de 8 à 5 m² pour les sciences humaines, de 3 à 1,5 m² pour les locaux communs.

Les surfaces à bâtir

Compte tenu des nouvelles normes et du maintien des 10 100 m² nets loués actuellement, il sera nécessaire de construire d'ici 1985, pour une Université de 9 000 étudiants, 47 900 m² nets dont 20 500 pour les sciences. A cela il conviendra d'ajouter, pour faire face aux besoins supplémentaires d'une Université de 10 000 étudiants, 10 500 m² nets dont 5 700 pour les sciences.

La réservation de terrains

La Médecine devant prendre place à Champel, il a été souhaité que la Faculté des sciences reste localisée au bord de l'Arve. Quant aux facultés de sciences humaines en raison de leur implantation dans le secteur des Bastions, elles devraient pouvoir s'étendre dans cette région.

Pour réaliser le développement de l'Université, en ville et selon ces critères, les terrains libérés par le transfert au Grand-Saconnex du Palais des expositions devraient pouvoir être retenus en totalité. Ceci n'étant manifestement pas possible, il faudra affecter d'autres terrains aux besoins universitaires, au bord de l'Arve et à proximité des Bastions.

Programme à moyen terme

Les efforts faits dans ce domaine vont porter leur fruit dès cette année déjà ou au cours des toutes prochaines années.

Immeubles « Les Augustins »

Propriété de la « Fondation de l'immeuble pour cours de perfectionnement professionnel », ce bâtiment sera inauguré le 14 juin 1978. Dès cet été, notre Ecole de traduction et d'interprétation y sera transférée; elle occupera trois étages et l'attique.

Sciences II, étape 5

Dès cet automne, les auditoriums, salles de cours, laboratoires, l'atelier et le magasin central de cette étape seront à disposition de l'Université et plus particulièrement de la Section de chimie.

Centre médical universitaire

La construction de ce centre se poursuit selon le programme prévu. En automne 1979, la Faculté de médecine occupera l'étape 1A. Ainsi commencera le transfert de la Section de médecine fondamentale du bord de l'Arve à Champel pour être achevé en 1983 avec la mise en service de l'étape 4D du bâtiment.

Sciences II, étapes 6 à 9

Les études architecturales de ce bâtiment prévu pour la Section de biologie de la Faculté des sciences sont en cours. L'Université espère en occuper les étapes 6 à 8 dans les années 1982/1983.

Réalisations à court terme

Le Bureau des bâtiments disposait, en 1977, d'un crédit de Fr. 1.450.000.— pour aménager les locaux universitaires. Ces moyens lui ont permis de mener à bien les réalisations suivantes:

Zone Bastions

- Aménagement de surfaces dans le bâtiment central pour la Section de biologie;
- Rénovation de l'aula de l'Université;
- Extension de la bibliothèque de la Faculté de droit dans l'aile Jura;
- Aménagement de locaux pour l'Université du 3^e âge;
- Aménagement de locaux pour le Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement;
- Création d'une salle d'interprétation simultanée.

Bord de l'Arve

- Mise en place d'une station de calcul de DPMC, dans l'Ecole de physique;
- Installation d'une unité de cryodécapage à l'Ecole de médecine;
- Création d'un atelier central pour la Faculté des sciences, aux Maraîchers.

Divers

- Construction d'une animalerie pour la Section de biologie, à Malagnou;
- Aménagement de locaux pour la Section des sciences de la terre, à Versoix.

Il convient de relever ici combien sont nécessaires ces travaux d'aménagement qui, d'année en année, permettent à l'Université d'adapter aux besoins toujours en évolution de ses enseignements et de ses recherches les surfaces dont elle dispose et qui, on le sait, sont nettement insuffisantes.

COMMISSION DE L'INFORMATIQUE

La Commission de l'informatique, présidée par le directeur administratif, a poursuivi son activité tout au long de cette année, sa mission étant plus technique que celle d'autres commissions. Tout en étant appelée à préparer à l'intention du Rectorat la politique en matière d'informatique, il lui appartient également

- d'approuver les projets informatiques des différentes unités de l'Université
- de veiller à la bonne gestion du Centre de calcul
- d'approuver le budget d'exploitation du Centre de calcul qui est proche du million
- d'assurer la liaison avec la Commission interdépartementale de l'informatique (CIDI).

Ces activités ne pouvant être suspendues sans mettre en danger le bon fonctionnement de l'informatique à l'Université, le Rectorat par intérim a prié la Commission de l'informatique de poursuivre ses tâches.

Du 15 mars 1977 au 15 avril 1978, la Commission, après études approfondies, a donné son accord aux acquisitions suivantes:

- Remplacement de la mémoire Plessey de la Nova du bord de l'Arve.
- Installation d'un terminal au Département de cristallographie.
- Liaison entre la NORD10 de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et l'Univac 1108.
- Achat de 2 imprimantes Terminet 340 pour la Faculté des sciences.
- Equipement complémentaire pour le Centre d'acquisition de données de la Section de médecine fondamentale.
- Transformation de l'unité de bandes magnétiques 7 pistes en 9 pistes pour l'Univac 1108.
- Achat d'un terminal graphique pour la Faculté des sciences.
- Achat d'une unité de bandes pour compléter la PDP 11/45 du Département de la physique nucléaire et corpusculaire.

Les conventions suivantes ont été signées:

- Avec l'Institut universitaire de hautes études internationales pour l'utilisation de l'Univac 1108.
- Avec l'Hôpital cantonal pour l'utilisation par des groupes universitaires des ressources informatiques du centre de calcul de l'Hôpital.

Le Centre universitaire d'informatique, organe exécutif de la Commission, assume la gestion du Centre de calcul de l'Université dont l'ordinateur continue sa fonction d'outil pour la communauté des utilisateurs. Depuis l'année dernière, l'utilisation de l'Univac 1108 a augmenté de 30% et pour répondre à cette croissance, il a fallu puiser dans la réserve constituée par l'arrêt de l'exploitation pendant la nuit. Le partage de l'utilisation entre les 80 groupes n'a pas subi d'importantes variations depuis 1976. L'ensemble des 25 groupes de la Faculté des sciences et l'administration de l'Université utilisent chacun environ un tiers du temps de la machine. La Faculté des sciences économiques et sociales, avec 8 groupes, et le

CUI représentent chacun un taux de 7%. Le reste du temps utilisé se répartit entre 39 groupes, provenant essentiellement des sciences humaines, dont aucun ne dépasse 2% de l'utilisation de la machine.

D'autre part, le CUI s'occupe de la gestion administrative de l'Institut pour les études sémantiques et cognitives de la Fondation Dalle Molle. Cet institut poursuit des recherches sur l'intelligence artificielle, sur la compréhension de textes en langue naturelle par les ordinateurs et sur le développement d'un langage artificiel qui pourrait être commun à l'homme et à la machine. Financé pour sa plus grande partie par des fonds extérieurs à l'Université, il a une excellente réputation sur le plan international et attire chercheurs et professeurs du monde entier.

COMMISSION DE RECHERCHE

La Commission de recherche est un organe du Fonds national. Elle est composée de représentants des facultés et a pour mission de donner son avis sur trois types de requêtes adressées au Fonds national:

- les « demandes de subside » et « subsides de publication »
- les bourses de relève pour « chercheurs avancés »
- les bourses de « chercheurs débutants », attribuées pour un an et non renouvelables.

La Commission ne prend de décisions que dans cette dernière catégorie. En ce qui concerne les bourses de « chercheurs avancés », elle donne un préavis sur les candidatures; pour les « demandes de subside », le rôle de la Commission se limite à fournir une assurance sur les moyens dont dispose le requérant mais ne se prononce pas sur la valeur de la requête.

Cette année, la Commission a traité 115 demandes de subsides, elle a donné son préavis sur 14 candidatures à une bourse de « chercheur avancé » et elle a attribué des bourses de la catégorie « chercheur débutant » pour un montant de Frs. 465.000.— soit 26 bourses accordées (31 demandes).

COMMISSION DE SÉCURITÉ ET RADIOPROTECTION

La création d'une Commission universitaire de radioprotection a été approuvée par le Conseil de l'Université de Genève, le 19 janvier 1978. Le problème de la protection contre les produits radioactifs ou toxiques est un sujet de préoccupation pour les autorités universitaires, plus particulièrement à la Faculté des sciences, notamment au Pavillon des isotopes, et à la Faculté de médecine. Les prescriptions fédérales en la matière ont été renforcées par une ordonnance du 30 juin 1976. Or, il n'existait jusqu'à maintenant qu'un Service de sécurité de l'Université composé de deux personnes. Devant l'ampleur des tâches et leurs complexité technique, il est apparu nécessaire de créer une commission d'experts formée de personnalités choisies tant au sein de l'Université qu'en dehors d'elle.

La Commission a principalement pour tâches de surveiller les mesures de contrôle de la protection contre les radiations et de se prononcer sur les procédures proposées par le Service de sécurité concernant l'achat et l'évacuation des isotopes radioactifs, la destruction des produits toxiques, la surveillance médicale des personnes professionnellement exposées et le contrôle des conditions de travail. Elle doit préparer en outre un règlement d'application de la législation fédérale pour les besoins de l'Université.

ACTIVITÉS DIVERSES

Le rapport de gestion du Rectorat ne constitue qu'un des éléments des activités de l'Université. Les autres chapitres de cette brochure permettront au lecteur de mieux connaître les réalisations et les projets des facultés, des écoles, des instituts, des centres, du Conseil de l'Université, de l'Université du 3^e âge.

Quelques points qui ne sont pas mentionnés dans ces divers chapitres méritent d'être brièvement évoqués ici. Ils ont été présentés, tout au long de l'année, dans le Bulletin d'information de l'Université et c'est ici le lieu de remercier M. Armand GASPARD et M^{me} Annelise KEDIA pour leurs infatigables efforts en vue d'assurer une meilleure fluidité de l'information universitaire.

Immatriculations

L'augmentation du nombre des étudiants a été, cette année, plus importante que toutes les années précédentes. Au 31 décembre 1977, l'Université comptait 8.115 étudiants, soit une augmentation de 592 étudiants en chiffres absolus et 7,89% en pourcentage (352 étudiants et 4,52% au 31 décembre 1976). Ces chiffres ne tiennent compte que de l'Université proprement dite. Si l'on prend en considération les instituts en liaison avec l'Université, le total atteint 8.522 (7.849 — l'année passée).

La provenance des étudiants reste stable: Personnes domiciliées à Genève: 47,43%; Suisses domiciliés dans d'autres cantons: 29,69%; Etrangers: 22,88%.

Une première volée d'étudiants non porteurs d'un diplôme de maturité (97 étudiants) a fait son entrée à l'Université au semestre d'hiver. L'intérêt suscité par cette expérience unique dans notre pays et la publicité qui lui a été donnée ont fait craindre que, pour la rentrée 1978/79, le nombre des demandes ne dépasse les possibilités d'accueil dans la situation budgétaire actuelle de l'Université. C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'introduire une limitation temporaire fondée sur des critères géographiques et culturels. Hors du canton, ne seront prises en considération que les demandes émanant de candidats genevois ou domiciliés dans des régions latines envers lesquelles notre Université assume une responsabilité particulière du fait qu'elles sont dépourvues d'Université: Valais francophone, Tessin, futur canton du Jura.

De l'Université à la vie active

Le Rectorat de l'Université de Genève, préoccupé par l'insertion des jeunes universitaires dans la vie active, a chargé le Département de sociologie, en collaboration avec les services sociaux et culturels de l'Université et le Service d'orientation de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, d'effectuer une vaste enquête à ce sujet.

Ce groupe de recherche pluridisciplinaire a terminé en 1976 une enquête menée auprès des universitaires alors récemment diplômés sur l'adéquation entre leur formation et leur emploi. Cette enquête a donné lieu à une publication dont nous avons parlé dans notre précédent rapport.

Pour compléter les données obtenues, il a paru indispensable de s'adresser également aux employeurs afin de définir le marché de l'emploi pour les universitaires dans le canton de Genève. Dans ce but, nous avons demandé au groupe de recherche d'interroger aussi bien les personnes exerçant une profession libérale que les petites, moyennes et grandes entreprises, ainsi que les établissements et les services administratifs employant des universitaires.

Les résultats de cette recherche sont susceptibles d'être un élément important pour l'élaboration d'une politique universitaire dans ces prochaines années.

Grâce à l'active collaboration de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, les enquêtes semestrielles se sont poursuivies sur le plan local en vue d'évaluer les difficultés effectivement rencontrées par les diplômés de notre Université lors de la recherche d'un emploi. Depuis une année environ, un projet similaire est en route dans plusieurs universités de notre pays et déjà certaines informations plus précises sont disponibles. Si, d'une façon générale, la situation actuelle ne peut être qualifiée d'inquiétante, on ne peut cependant oublier que le nombre des diplômés universitaires augmentera très sensiblement au cours des 10 à 15 prochaines années. Les difficultés de placement iront croissant si la situation économique générale ne s'améliore pas.

Il faut, enfin, noter qu'en collaboration très étroite avec les directions des écoles secondaires supérieures les séances d'information sur les études universitaires et sur les débouchés qu'elles offrent ont été systématiquement organisées au cours de l'année écoulée à l'intention des élèves des classes terminales.

Education permanente

Institué par le Rectorat en octobre 1976, le groupe de travail « Education permanente » s'inscrit dans un processus d'ouverture de l'Université qui l'a largement anticipé.

Sous la présidence du secrétaire général de l'Université, et composé de membres du Rectorat, de l'administration, de doyens ou de professeurs des facultés et d'un membre du CECA (Conseil de l'éducation continue des adultes), il regroupe actuellement vingt personnes. Le professeur B. SCHWARTZ y est associé comme consultant. Son mandat initial visait à :

- clarifier la doctrine de l'Université en matière d'éducation permanente,
- évaluer la demande sociale d'ouverture à de nouveaux publics,
- proposer des mesures institutionnelles et des projets concrets susceptibles de coordonner et de stimuler les initiatives des différentes facultés ou écoles.

Le groupe prit connaissance dans ses premières séances de divers documents et de l'enquête réalisée par l'Association des universitaires de Genève « Quels sont les besoins en matière d'éducation permanente ? »

Dès le début de l'année 1977, il fit entreprendre, d'une part, une enquête auprès de ses membres pour clarifier les objectifs visés et les obstacles à prendre en considération dans le développement de l'éducation permanente à l'Université. D'autre part, deux études de cas, l'une sur l'Université du 3^e âge, l'autre sur le système des crédits en vigueur dans la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation furent également entreprises.

La réflexion qui eut lieu, surtout à la suite de la première enquête, a conduit le groupe à établir une liste de critères auxquels les manifestations d'éducation permanente devraient être confrontées. Il choisit alors de s'engager dans la voie de projets concrets, nouveaux et intéressants plusieurs facultés afin de vérifier, sur le terrain, la validité de ses options. Dès le semestre d'été 1977 jusqu'au milieu du semestre d'hiver 1977-78, une grande partie du temps fut consacré à l'élaboration de ces projets.

Le groupe se réunit au rythme d'une séance plénière par mois; par ailleurs le travail en sous-groupes s'est révélé nécessaire pour développer la réflexion sur des points précis.

Un sous-groupe examine les possibilités de formation continue des enseignants de l'enseignement secondaire, sur la base de l'écoute réciproque des parties concernées (direction générale-corps enseignant-associations professionnelles-études pédagogiques- et quatre facultés).

Un sous-groupe s'occupe d'un projet ayant plusieurs visées: une enquête lancée par l'Université serait prise en main par les différents groupes de personnes concernées. La recherche collective engagerait celles-ci à se former en vue d'un objectif précis. Dans le cas présent, il s'agit de la prévention des accidents scolaires en salle de gymnastique.

Un troisième sous-groupe étudie l'ouverture de l'Université à de nouveaux publics. Ils suit notamment de près l'admission des non-porteurs de maturité.

En considérant les modalités suivantes de l'éducation permanente à l'Université:

- informer un public très élargi par des cycles de conférences ou des cours ouverts aux auditeurs,
- contribuer à la formation continue des universitaires diplômés, en aménageant par exemple de nouvelles formations ou en organisant des sessions ou des cours spécialisés à leur intention (à l'Université ou sur les lieux de travail),
- ouvrir l'Université à de nouveaux publics: les non-porteurs de maturité ou à des professionnels désirant se recycler ou continuer leur formation à l'Université,

il s'avère que les facultés suivent ces modalités de façon très inégale. La politique d'ouvrir certains cours aux auditeurs rencontre beaucoup de succès (700 inscrits). L'Université du 3^e âge avec ses cycles de conférences, ses visites et ses groupes de travail compte plus de 1.700 membres actifs. Dans le cadre des facultés sont organisés: des sessions, des colloques ou des cours spéciaux pour la formation continue de leurs diplômés. L'ouverture de l'Université aux non-porteurs de maturité se réalise surtout dans les facultés des sciences humaines. Les services rendus par les différents secteurs de l'Université à des collectivités augmentent également.

Cependant rares sont les activités d'éducation permanente qui échappent à la tendance de « sectorisation ». C'est une des raisons pour lesquelles le groupe de travail a réaffirmé, dans ses dernières séances, son souci de clarifier la « doctrine » de l'Université en matière d'éducation permanente.

Service des publications

Ce nouveau service, créé dans le cadre d'une restructuration de l'administration universitaire, s'est vu confier la responsabilité d'éditer les trois publications périodiques de l'Université:

Le programme des cours, le catalogue des programmes de recherche, le catalogue des publications.

En outre, le Centre de documentation du Rectorat a été rattaché à ce service.

Catalogue des publications

Le XVI^e tome du Catalogue, qui vient de paraître, présente l'information sous une forme plus moderne permettant d'abrèger le trop long cycle précédant la parution. Par l'adoption d'une nouvelle méthode d'impression, une économie importante a pu être réalisée malgré l'augmentation du nombre des publications.

Le Catalogue — qui est centenaire — ne pouvait pas ignorer plus longtemps le « Catalogue des programmes de recherche » dont la première édition due au recteur Charles ROUILLER a été diffusée en 1971, et la seconde, en 1975. Sous sa

nouvelle forme, il a été conçu dans la perspective d'une très large complémentarité; alternativement tous les deux ans, chacun de ces deux catalogues devrait à l'avenir être mis à disposition.

Ce Catalogue constitue l'inventaire de la production scientifique de l'Université pour la période 1973/1976. Les travaux sont regroupés sur la base des facultés, sections et départements. A l'intérieur de ces subdivisions, ils paraissent sous diverses rubriques: travaux des professeurs honoraires, travaux individuels, travaux collectifs, thèses de doctorat. L'ordre alphabétique est strictement respecté. Tous les travaux des professeurs, des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, des assistants y sont rassemblés. Les publications collectives ne figurent qu'une seule fois sous le nom de leur premier auteur. Les informations ne sont pas annotées mais la référence bibliographique se veut la plus exhaustive possible. Un index alphabétique des auteurs clôt la publication.

Sans perdre son caractère de document historique, le catalogue des publications se veut toujours davantage une source d'informations bibliographiques et un outil de travail au service de la recherche.

Le Centre de documentation

Il s'efforce de centraliser la documentation universitaire requise par le Rectorat et les différents services et de coordonner le classement des archives.

Il collabore d'autre part à la réalisation des catalogues édités par le Service des publications.

Accords avec l'Ecole supérieure d'art visuel et le Conservatoire de musique

L'Université de Genève et l'Ecole supérieure d'art visuel (ESAV) ont conclu un accord encourageant leurs étudiants à suivre des enseignements dans l'une et l'autre institution conformément à leurs règlements et plans d'études et selon les modalités de l'accord. Les deux institutions mettent réciproquement à la disposition de l'autre des enseignements ou des enseignants. L'accord règle également l'équivalence réciproque des certificats et examens passés dans l'autre institution.

Un accord analogue a été conclu avec le Conservatoire de musique, section supérieure:

Nous résumons ci-dessous les dispositions particulières des deux accords qui sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 1977 pour une durée de trois ans.

I. Accord avec l'ESAV

L'ESAV reçoit des étudiants de l'Université qui désirent réaliser un travail pratique dans l'un des secteurs suivants, avec l'accord de leur Faculté:

- expression graphique (dessin ou gravure)
- expression picturale (diverses orientations)
- expression tridimensionnelle (sculpture, modelage)
- expression audio-visuelle.

Les étudiants de l'ESAV peuvent suivre un enseignement à l'Université, dans toutes les facultés, les modalités de leur participation étant définies en accord avec les enseignants concernés.

II. Accord avec le Conservatoire

Le Conservatoire de musique reçoit des étudiants de la Faculté des lettres qui désirent obtenir un diplôme d'exécution musicale ou des certificats de fin d'études

dans les domaines suivants: harmonie, contrepoint, orchestration, chant grégorien. (Cette liste peut en tout temps être revue avec l'accord des deux parties).

En outre, le Conservatoire reçoit des étudiants de la Faculté des lettres désireux de suivre soit à titre d'enseignement propédeutique, soit comme branche complémentaire de licence (selon des modalités définies par les enseignants des deux institutions) les enseignements d'harmonie, de contrepoint, d'histoire de la musique, etc. Le Conservatoire reçoit également des étudiants de la Faculté des lettres désireux de compléter leur formation en littérature ou en dramaturgie par des études régulières dans le cadre de l'Ecole supérieure d'art dramatique.

De son côté la Faculté des lettres reçoit les étudiants du Conservatoire qui désirent suivre un enseignement de musicologie. La Faculté des lettres reçoit également des étudiants de l'Ecole supérieure d'art dramatique.

Les deux institutions mettent en commun leurs ressources dans le domaine des bibliothèques et des moyens audio-visuels, selon des modalités définies par le Règlement d'application.

Structures du corps enseignant

Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise sur ce problème extrêmement complexe, on ne saurait passer sous silence une préoccupation qui a largement retenu, tout au long de cette année, l'attention des autorités universitaires et des diverses associations directement concernées.

Lors de l'étude des modalités d'application pratique des dispositions légales relatives à la limitation des mandats des collaborateurs de l'enseignement, un assez large consensus s'est dégagé pour affirmer que l'Université devait tout à la fois assurer à la jeune génération l'accès à la formation universitaire post-graduée et maintenir en place un nombre suffisant de personnes pouvant assurer l'enseignement et une recherche compétitive tant sur le plan national qu'international.

Le Rectorat a procédé à une très large consultation au sein de l'Université en vue de trouver une solution qui permette un fructueux équilibre entre ces deux exigences. Il espère être à même, avant la fin de cette année académique, de soumettre, dans ce sens, un projet de modification de la Loi sur l'Université.

Loi fédérale sur l'aide aux universités

Adoptée au cours de la session d'automne des Chambres fédérales, la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux universités et la recherche (LAHER) a été violemment contestée dans certains milieux. A la suite du référendum lancé contre elle, elle est l'objet d'une votation populaire le 28 mai 1978.

Le Rectorat a constitué un groupe de travail et l'a chargé d'étudier les avantages et les inconvénients de cette loi et d'émettre une recommandation quant à l'attitude à adopter lors de la votation. Plusieurs points positifs ont été relevés: promotion de la formation et de la recherche qui représentent notre unique matière première, investissement pour le futur, engagement plus rationnel des moyens disponibles, coordination efficace, empêchement de l'introduction d'un numerus clausus dans les universités, garantie d'un libre choix des professions.

Parmi les points négatifs, les plus importants se situent au niveau de la composition des organes de décision dont seront à l'avenir exclus les délégués des hautes écoles. Le caractère strictement politique de la Conférence gouvernementale est de nature à causer de réelles inquiétudes. Elles sont d'autant plus légitimes que la compo-

sition et les compétences précises de la commission de planification prévue par la loi ne sont pas exactement précisées.

Le groupe de travail a tenu sa dernière séance le 19 avril. Il a vivement recommandé à l'Université de se prononcer fermement — nonobstant de légitimes réserves — en faveur de cette loi.

Ecole de traduction et d'interprétation

Cette Ecole a traversé une année particulièrement houleuse. Les difficultés qu'elle a rencontrées se sont d'ailleurs assez largement répercutées sur l'ensemble de l'Université et de nombreuses délibérations du Rectorat, du Collège des recteurs et doyens et du Conseil de l'Université leur furent consacrées.

Au cours du mois de juin 1977, de vives et graves critiques furent formulées par écrit par un chargé de cours de l'ETI contre la présidence de l'ETI. Devant la gravité de ces accusations, le président de l'ETI sollicita l'ouverture d'une enquête. Le Rectorat, fort de l'approbation du Conseil de l'Université, désigna une commission de juristes composée des professeurs Ch. DOMINICÉ, B. KNAPP et Ch.-N. ROBERT lui demandant de faire toute lumière sur les griefs de ce chargé de cours.

A fin mars 1978, cette commission remettait au Rectorat un volumineux rapport. Celui-ci relève un certain nombre de lacunes et d'insuffisances dans les textes qui régissent l'ETI. Il en est résulté des difficultés objectives et la commission recommande que soient hâtées les procédures en vue de la solution de divers problèmes (règlement d'organisation, règlement des études, accès aux études, statut du corps enseignant).

Mais le rapport de la commission, et ce point est fondamental en considération des griefs formulés, souligne que la présidence de l'ETI s'est sans cesse efforcée d'agir au mieux des intérêts de l'Ecole, dans des conditions qui étaient parfois difficiles et incertaines. La commission constate que la présidence de l'ETI n'a pas commis d'abus de pouvoir ni conduit les affaires de l'Ecole de manière arbitraire ou illégale.

Le Rectorat exprime le fervent souhait que l'ETI puisse dès maintenant poursuivre ses fécondes activités dans le calme et la sérénité indispensables. Il réitère l'expression de sa reconnaissance et de son estime à son président, le professeur Ronald E. WILLIAMS, et assure son successeur le professeur Louis TRUFFAUT de tout son appui.

RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION UNIVERSITAIRE

Depuis février 1977, la direction administrative a procédé à l'étude, puis à l'application par étapes d'un nouveau concept d'organisation, avec l'appui des Rectorats successifs du professeur E. HEER, du professeur J. POSTERNAK et du professeur J. THORENS.

1. Motifs de cette réorganisation

Les motifs qui ont conduit à l'actualisation de la structure administrative sont au nombre de quatre :

- L'ancien concept de l'administration a été élaboré en regroupant divers services existants. Dès lors, le poids relatif donné à certaines activités ne correspond plus aujourd'hui à leur utilité ; en revanche, certaines activités doivent être développées et améliorées afin de faire face aux exigences qu'impose aujourd'hui à l'Université la situation conjoncturelle.

- Les commissions consultatives du Rectorat sont appelées à étudier un certain nombre de problèmes, mais le champ de leurs réflexions ne coïncide pas exactement avec les services chargés de servir de support logistique. Il convenait donc d'ajuster la structure en conséquence.
- Il existe un fossé dans la hiérarchie entre la fonction de directeur administratif et celle des chefs de service ou des administrateurs. En effet, trop de responsables sont rattachés directement à la direction administrative (9 chefs de service ; 8 administrateurs de Faculté ou d'Ecole, soit 17 personnes), ce qui est contraire à tous les principes de direction, un contrôle de l'ensemble des secteurs devenant impossible. De plus, il n'existe que peu de voies de promotion et d'évolution de carrière pour les divers responsables. La hiérarchie devait donc être étudiée.
- Enfin, la fonction d'administrateur de Faculté, d'Ecole ou de Section a évolué depuis la création de ce poste. Il était nécessaire de préciser le cahier des charges et d'officialiser réellement cette fonction.

2. Lignes directrices du nouveau concept

Afin de pallier les difficultés énoncées, les lignes directrices suivantes ont été proposées :

- *Introduire des fonctions relais* entre le directeur administratif et les services.
- *Regrouper les activités en fonctions homogènes* permettant
 - l'adaptation aux besoins d'aujourd'hui et une évolution ultérieure
 - la redéfinition des rôles des commissions et leurs relations avec les services.
- *Redéfinir les zones d'autonomie des administrateurs* de Faculté, d'Ecole et de Section et, par là, leur statut.

La restructuration de l'administration centrale se réalise autour de trois fonctions charnières :

- *gestion administrative des activités universitaires*, fonction centrée sur l'enseignement, les prestations universitaires à l'extérieur et la vie quotidienne des étudiants ;
- *planification et audit*, fonction administrative d'évolution et de progrès indispensable pour la direction et la gestion de l'Université ;
- *gestion du personnel et des ressources*, fonction de rationalisation des moyens existants.

Le schéma ci-après représente ce projet.

3. Restructuration de l'administration centrale

L'administration centrale sera donc articulée autour de *trois domaines* appelés divisions et dont la responsabilité incombera à des *directeurs-adjoints*.

Les missions respectives seront les suivantes :

Division 1: Gestion administrative des activités universitaires

Mettre à disposition de l'Université des services, instruments, procédures et informations en vue de lui permettre :

- d'utiliser de la manière la plus efficace les postes d'enseignants prévus à son budget, que ce soit sous l'angle quantitatif ou qualitatif (solutions budgétaires,

**GESTION
DES ACTIVITÉS
UNIVERSITAIRES**

ENSEIGNEMENT

PUBLICATIONS

VIE QUOTIDIENNE

PROJETS NOUVEAUX

**PLANIFICATION
ET
AUDIT**

PROGRAMMES A LONG TERME

PLANS X—ANNUELS ET BUDGET

ANALYSE DE GESTION

**GESTION
DU PERSONNEL
ET DES
RESSOURCES**

INFORMATIQUE ADMINISTRATIVE

FICHIERS DU PERSONNEL

PERSONNEL

FINANCES

AMÉNAGEMENT DES BATIMENTS

GESTION MOYENS COMMUNS
& EQUIPEMENT

BUREAU D'ORGANISATION

administratives, relations avec les services extérieurs — contrôle de l'habitant, C.I.A.);

- de mettre au point la procédure et les règlements d'admission les plus simples et les plus efficaces, une fois décidée la politique des autorités universitaires dans ce domaine;
- d'offrir aux membres de la collectivité universitaire, et en particulier aux étudiants, l'appui social et culturel qu'ils sont en droit d'attendre de l'institution à laquelle ils appartiennent;
- de promouvoir des solutions nouvelles et coordonnées aux problèmes qui se posent en matière d'appui à l'enseignement et d'ouvrir la recherche universitaire sur les collectivités publiques et privées;
- de maintenir et de développer son autonomie en proposant aux facultés les solutions administratives les plus efficaces dans les domaines du ressort de la division

et en garantissant aux autorités cantonales le respect des règles qu'elles ont établies ou approuvées.

Division 2: Planification et analyse de gestion

Mettre à disposition des propositions de politiques, de normes, instruments, procédures et informations en vue de permettre à l'Université:

- de mesurer l'environnement général en constante mutation et d'évaluer, dans ce contexte, les besoins de la société par rapport à l'enseignement supérieur;
- de concevoir différentes stratégies entre les facteurs d'environnement et les facteurs internes à l'Université;
- de définir, en collaboration avec les Facultés et Ecoles, les lignes de conduite qualitatives à long terme;
- de concevoir les principes et processus méthodologiques de planification à l'Université et de proposer les dispositions techniques et psychologiques susceptibles de faire progresser les réflexions stratégiques;
- d'élaborer des plans multiannuels établis sur la base des options retenues par les Facultés et Ecoles;
- d'élaborer le programme général des constructions envisagées et des exposés des motifs;
- de suggérer les différentes modalités permettant de relier efficacement réflexion et action et veiller en particulier à ce que les conséquences futures des décisions soient prises en considération;
- d'assurer la coordination et l'efficacité du processus planification/programmation/budgétisation/contrôle;
- de mesurer l'exécution des plans, de détecter les écarts, afin que les correctifs soient introduits.

Division 3: Gestion du personnel et des ressources

Mettre à la disposition de l'Université des services, des politiques, normes, instruments, procédures et informations en vue de lui permettre:

- d'utiliser de manière optimale les ressources humaines, financières et matérielles (bâtiments, équipements, moyens communs) qui lui sont confiées;
- de diffuser rapidement et dans une présentation adéquate les informations nécessaires aux prises de décisions;
- d'offrir aux membres de la collectivité universitaire des moyens simples et rationnels pour s'acquitter de leurs tâches et devoirs administratifs;
- de tenir ses engagements administratifs envers les instances publiques et privées, afin de renforcer sa position vers l'extérieur;
- de soutenir sa politique d'ouverture envers la collectivité publique.

L'administration centrale comprend 96 postes pour assurer les tâches décrites succinctement ci-dessus.

4. Fonction de l'administrateur

L'administrateur est responsable de son activité

- devant le doyen, dans le cadre de la Faculté
- vis-à-vis du directeur administratif.

Description de la fonction

Mission générale

- Assurer la direction administrative et la continuité du fonctionnement de la Faculté.
- Réaliser la gestion administrative de l'enseignement.
- Participer aux travaux et recherches sur le développement et assurer la gestion des ressources de la Faculté (personnel, budget, équipements et locaux).
- Diriger les services: bibliothèques, secrétariats, ateliers.

Tâches principales:

Conception

- contribuer aux analyses et prévisions concernant les besoins à long terme de la Faculté
- participer à la planification du développement de la Faculté, à l'organisation et à la réglementation des études, à la budgétisation des programmes multiannuels
- organiser rationnellement les services dépendants et les activités: inscriptions académiques et dossiers des étudiants, examens, grille des horaires des cours, gestion et administration du personnel, gestion et attribution des locaux, achats
- participer aux projets interfacultés concernant les bibliothèques, les aides pédagogiques et audiovisuelles, la promotion des prestations aux collectivités, la rationalisation, la politique du personnel, la formation
- proposer les adaptations utiles des procédures de planification et de budgétisation ainsi que des instruments de gestion
- conseiller le doyen de la Faculté et les enseignants sur les plans « gestion administrative et direction du personnel ».

Exécution

- participer, avec la direction de la Faculté, à la fixation des buts et des objectifs pour les activités: analyses et prévisions, études de développement, plans multiannuels, budgets, organisation
- assurer la gestion courante des activités: inscriptions académiques et dossiers étudiants, organisation des examens et des cours, gestion et administration du personnel, recrutement, attribution des locaux, bibliothèques, laboratoires et ateliers, supports enseignements, budgets et imputations, achat équipements et mobilier
- animer et coordonner le fonctionnement des services administratifs et techniques; assurer la motivation et la formation du personnel.

Contrôle

- assurer la surveillance des nominations d'enseignants et d'assistants, des éditions de catalogues (cours, publications, recherche), des contrats d'engagement et des fichiers du personnel, de la comptabilisation des dépenses, des inventaires des bâtiments et équipements
- apprécier les résultats et faire réaliser les adaptations nécessaires pour toutes les activités administratives techniques et budgétaires de la faculté
- participer au contrôle de gestion de la Faculté et proposer les adaptations nécessaires.

5. Mise en vigueur du concept

La préparation de cette restructuration, la négociation avec les différents responsables, la répartition du personnel entre les services, le travail d'information auprès de toutes les personnes concernées, la redistribution des locaux dans un périmètre fixe, la création de nouveaux secteurs sans augmentation budgétaire mais par transfert d'activités, ont nécessité à ce jour près de 15 mois d'efforts ainsi qu'une centaine d'entretiens ou de séances à tous les niveaux.

C'est ainsi que ce concept a été discuté à l'Université dans le cadre des Facultés, auprès de la Commission administrative, du Conseil académique, du Collège des recteurs et doyens, du Conseil de l'Université. Ce dossier a été parallèlement soumis au Département de l'instruction publique, au Département des finances et enfin au Conseil d'Etat in globo.

La direction administrative souhaite voir maintenant rapidement l'aboutissement de ce dossier et la mise en vigueur de l'ensemble des propositions du concept afin

- de permettre un bon fonctionnement administratif de l'Université
- d'assurer au Rectorat, aux commissions consultatives, aux Facultés et Ecoles un soutien logistique constant et efficace
- de participer à la promotion et à la sauvegarde de l'autonomie de gestion de l'Université.

Avril 1978